



COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE FONTVIEILLE

= : = : = : = : =

SÉANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Le mardi vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Gérard GARNIER, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard GARNIER, M. Laurent SAUTECOEUR, M. Stéphan CATHALA, M. Jacques ARNOUX, M. Jean-Michel CALANDIN, M. Gérard MARTIN, Mme Sylvette SCIFO-ANTON, Mme Marie-France ARNAUD, Mme Laure PERUCHON, Mme Mimouna ROUABAH, Mme Anne GAZEAU SECRET, Mme Elodie BRUNEL, M. René NOUAILHAT, M. Olivier MARSEILLE, Mme Anne POMERY, Mme Marie DUBOS, M. Benoît HERTZ, Mme Annick RIPERT-SINOQUET, Mme Marion BISCIONE, Mme Mireille PRAT.

Procuration de M. Michel GALLE à Mme Sylvette SCIFO-ANTON.

M. Pierre GAUTHIER à M. Jacques ARNOUX.

Mme Sandrine ROUMANILLE à M. René NOUAILHAT.

M. Guy ARNAUD à M. Benoît HERTZ.

Absente excusée : Mme Fabienne KRAEMER

70/09/23 : Désignation d'un secrétaire de séance

Par application de l'article L. 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne M. Laurent SAUTECOEUR comme secrétaire de séance.

71/09/23 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2023.

72/09/2023 : Compte rendu de décisions

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées.

73/09/2023 : Modification n°1 du PLU : décision sur soumission à évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme à l'unanimité moins une voix, celle de Mme Marion BISCIONE qui s'abstient, :

- Que l'objet de la modification n°1 du plan local d'urbanisme n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement ;
- Sa décision de ne pas soumettre la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Fontvieille à évaluation environnementale.

74/09/2023 : Convention projet photovoltaïque bâtiment service technique

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'engagement de la Commune de Fontvieille dans un projet de création d'un bâtiment photovoltaïque au service technique, parcelle AN 51,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Les Techniciens du Solaire, siège social sis 251 chemin des Pouchons, 13630 Eyragues, une convention de développement d'un projet photovoltaïque aux conditions ici exposées et dans la limite d'une désignation du projet à un appel d'offres de la CRE d'ici fin 2023 ou sur l'année 2024,
- De dire qu'en cas de modification significative des conditions techniques ou financières du projet, une nouvelle autorisation de l'assemblée sera requise pour poursuivre celui-ci.

75/09/2023 : Avenant à la convention de partenariat avec le lycée agricole de St Rémy de Provence pour le parc de Montauban

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention de partenariat avec le lycée agricole professionnel « Les Alpilles » de Saint Rémy de Provence pour le parc de Montauban.

76/09/2023 : Proposition de contribution au fond de solidarité pour le logement (FSL) au titre de 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) par une contribution au taux de 0,30 € par habitant soit la somme de 1 080 € au titre de l'exercice 2023.

77/09/2023 : Château de Montauban – Don d'objet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don d'objet fait par Mme Jacqueline OLIOT pour le musée du Château de Montauban.

78/09/2023 : Proposition de subventions exceptionnelles : Société de Chasse Fontvieille et Association « Les Roses des Vents »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi des subventions exceptionnelles à la Société de Chasse de Fontvieille et à l'Association « Les Roses des Vents », telles que présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.



Le Maire,
Gérard GARNIER